

**DÉLIBÉRATION N° 25/01-01
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 07 FÉVRIER 2025**

OBJET : CÉLÉBRATION DES 25 ANS DU SIDÉLEC RÉUNION – INAUGURATION DE LA 1^{ère} STATION HYDROGENE VERT A LA RÉUNION

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, et le **VENDREDI 07 FÉVRIER 2025 à 10h05**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en première séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **31 janvier 2025**. Clôture de la séance à **12h15**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphano DIJOUX, 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Frédéric SEGART, Membre du Bureau suppléant et délégué de la commune de Cilaos / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins / M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph par M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE :

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE :

ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS : M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe / M. Dominique PANAMBALOM, Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose / M. André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRETARIAT DE SÉANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit, a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 18 sur 24 (17 présents et 1 représenté).

**DÉLIBÉRATION N° 25/01-01
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 07 FÉVRIER 2025**

OBJET : CÉLÉBRATION DES 25 ANS DU SIDÉLEC RÉUNION – INAUGURATION DE LA 1^{ère} STATION HYDROGENE VERT A LA RÉUNION

*Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu le code de l'énergie ;
Vu l'arrêté préfectoral N° 680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDÉLEC RÉUNION ;
Vu les Statuts révisés du SIDÉLEC Réunion ;
Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion.
Vu le Budget primitif du 2025 SIDÉLEC REUNION.*

1) Présentation globale

Le 29 mars prochain, le Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de la Réunion (SIDÉLEC Réunion), Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie Électrique, qui regroupe les 24 communes de l'île, aura 25 ans.

Pour célébrer cet évènement, une manifestation se tiendra le vendredi 28 mars 2025. À cette occasion, nous envisageons également d'inaugurer au siège du SIDÉLEC à Sainte-Suzanne, la première station de production d'hydrogène vert et de recharge pour véhicule électrique.

Dans ce cadre, le SIDÉLEC Réunion compte sur la participation des délégués, des agents et l'ensemble de ses partenaires. Le SIDÉLEC comptera également sur la présence : de l'État et de ses services ; des maires de l'île, de personnalités qualifiées et des médias.

De même, le SIDÉLEC Réunion y associera les membres de la Gouvernance Énergie : le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'ADEME, la SPL Énergie et EDF Réunion qui a co-signé avec le SIDÉLEC un contrat de concession pour la période 2023-2053 ; 30 ans.

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à laquelle le SIDÉLEC est adhérente et les membres de sa commission ZNI composés des syndicats d'énergies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane seront aussi invités à cet évènement.

2) Zoom sur la 1^{ère} station hydrogène vert (H2) à la Réunion

À la Réunion, 36 % des émissions carbone sont liées au transport routier. Aussi, la stratégie du SIDÉLEC est de tester la mise en service de véhicules légers fonctionnant à partir de l'hydrogène. Une première en Outre-mer.

L'H2, vecteur d'énergie, fabriqué par électrolyse à partir d'électricité d'origine renouvelable grâce à une installation photovoltaïque, répond à plusieurs défis : environnemental, économiques, de souveraineté énergétique et d'indépendance technologique.

Le développement de l'H2 participe à la nécessaire transition énergétique du territoire. Cette dynamique connaît un essor sans précédent en France.

À titre indicatif il est à noter que France Hydrogène souligne « le doublement de la capacité d'électrolyse installée en France, passant de 13 MW en 2022 à 30 MW en 2023 ».

Soutenu par l'État dans le cadre du Plan de Relance, le SIDÉLEC Réunion a implanté sur son siège à Sainte-Suzanne, la première station de production et de recharge pour véhicule H2 de l'île. La production d'hydrogène vert se réalise par une installation photovoltaïque (PV).

Ainsi, l'intégralité de la production (PV) sera consommée pour alimenter les équipements électriques des bureaux, les bornes de recharges des véhicules électriques et les équipements de la station H2.

3) Programme prévisionnel

Date : Jeudi 27 mars & vendredi 28 mars 2025

Objectifs : Bilan des 25 ans du SIDÉLEC Réunion et perspectives

- Jeudi 27 mars :
Matin : FNCCR – Commission ZNI
Après-midi : Visites & échanges avec les acteurs

- Vendredi 28 mars :
Matin : Inauguration de la station H2
Après – midi : Célébration des 25 ans du SIDÉLEC Réunion

Lors de cet évènement il est également prévu des visites, des échanges avec les partenaires sur site, les acteurs du territoire qui œuvrent dans le secteur de l'énergie et du développement durable.

Le coût estimatif global : 20 000 € (incluant la logistique, communication, et moment de convivialité).

4) Conclusion : Préparons la Réunion de 2030 & 2050

Le SIDÉLEC Réunion porte l'ambition d'agir concrètement pour un service public d'énergie de qualité ; réussir la transition énergétique du territoire pour faire de la Réunion une île verte.

Cette voie durable dans laquelle nous sommes engagées, il nous faut l'amplifier et l'accélérer avec le soutien de nos partenaires dans le contexte prégnant lié au dérèglement climatique.

Les 25 ans du SIDÉLEC Réunion permettra de mesurer le chemin parcouru et les défis qui restent à relever pour réellement faire de la Réunion une île verte. Il s'agira surtout d'anticiper sur la Réunion de 2030 et 2050.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Approuve** le budget prévisionnel de 20 000€ pour l'organisation de l'évènement, couvrant les aspects logistiques, la communication et les moments conviviaux ;
- **ARTICLE 2 : Charge** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 3 : Autorise** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDÉLEC REUNION
Maurice GIRONCEL.

